



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 3

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre
2022

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

DANS CE
NUMÉRO :

Vidéoprotection	1
Infos communales	2 à 3
Finances communales	4 à 6
Associations	7 à 8
Autres infos	9 à 12
A vos Agendas	12

PROJET D'INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION

Suite à une concertation entre la Gendarmerie Nationale, le Maire et les élus(es), il est apparu qu'un système de vidéoprotection installé sur la commune pouvait être une réponse adaptée pour faire diminuer significativement la délinquance, les actes d'incivilité, la protection des bâtiments, la sécurité des personnes,....

Souhaitant présenter le projet en présence du groupement de la Gendarmerie de la Haute-Savoie, une réunion publique ouverte à toutes et tous est prévue le **vendredi 06 mai 2022 à 20h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy»**.

L'objectif de cette réunion est de présenter cet outil de prévention technique et de sécurité pour :

- La protection des installations et bâtiments publics et leurs abords (dépôts sauvages,..),
- La sauvegarde des installations utiles à la défense nationale,
- La régulation du trafic routier et la constatation des infractions aux règles de la circulation,
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes.

Cet équipement de vidéoprotection vise tout simplement à faciliter éventuellement les recherches de la Gendarmerie et à dissuader celles et ceux qui voudraient nuire à la tranquillité publique. Ces derniers devront admettre qu'ils ne pourront plus le faire désormais en toute impunité, mais qu'ils risqueront d'être filmés et donc plus facilement identifiés. Bloye est une petite commune tranquille où il fait bon vivre et qui doit le rester.



Informations Communales

URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE 2022

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
PIOT Boris	Ouvertures fenêtres + crépi + clôture	Accordé

DECLARATION PREALABLE 2022

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
BOUCHET Olivier	Rénovation des façades et de la toiture	Accordé
PERRILLAT-MERCEROT Pascal	Pose de volets roulants solaires	Accordé

ETAT CIVIL

Décès : *Nous avons eu le regret de perdre :*

- Madame Andrée JOLY, décédée le 13 février 2022.
- Madame Georgette CAVALIÉ, décédée le 04 avril 2022.



«MENU PLAISIR»

A LA CANTINE DE BLOYE !

Une équipe de la cuisine de LEZTROY s'est déplacée dans notre cantine pour régaler les papilles des enfants avec un menu «plaisir» : salade, steak haché, frites fraîches «à la minute», mousse au chocolat en verrine surmontée de chantilly ! Une cinquantaine d'enfants se sont délectés ! Monsieur le Maire est venu partager un moment convivial auprès des enfants et de l'équipe LEZTROY et remercie vivement la présence du prestataire de cantine et des agents techniques pour l'implication de chacun.



AMENAGEMENT D'ARBRES SUR LE PARKING AU CARREFOUR DE LA GARDE DE DIEU



C'est sous un ciel bleu et au sec que s'est déroulée la plantation des arbres et arbustes fin février par la commission environnement dans une bonne ambiance. Monsieur le Maire remercie vivement les élus(es) qui ont contribué à la mise en terre de ces arbres. Ceux-ci permettront d'embellir les abords du parking, non loin du carrefour de la Garde de Dieu.

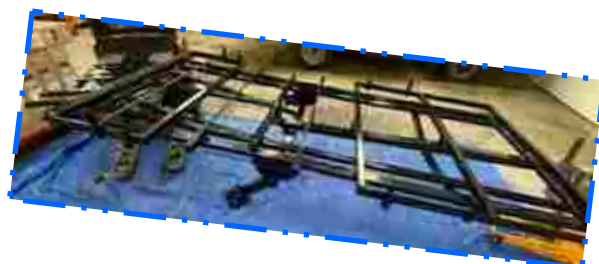


DON D'UNE REMORQUE ET RESTAURATION PAR L'AGENT TECHNIQUE



L'agent technique, Monsieur Eric DUPONT-DUCRETET a restauré une remorque qui a été

gracieusement donnée par Monsieur Didier LAMARCHE. Monsieur le Maire et l'équipe municipale le remercient vivement pour ce don. Celle-ci servira bien à l'agent technique pour le transport de petits engins.



CAMPAGNE DE BROYAGE



C'est une petite quinzaine de familles qui ont répondu présentes pour le broyage des végétaux les jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022 organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» et avec notre agent technique. C'est environ 20 m³ de végétaux qui ont pu être broyés sur la commune. Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser, à la fois intéressant sur le plan écologique et économique. Il constitue un paillis esthétique.

Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le prêt du matériel ainsi que l'investissement de notre agent technique pour la contribution à la bonne réussite de cet événement. Au vu du succès rencontré lors de cette édition de broyage, celui-ci devrait être reconduit à l'automne et au printemps prochain (dates à confirmer), sur inscription en mairie.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE



La mairie sera fermée exceptionnellement le lundi 06 juin 2022 (lundi de Pentecôte) de 08h30 à 12h00. Merci d'avance de votre compréhension.

Le secrétariat.

FINANCES COMMUNALES 2021

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Impôts et taxes
383 059,60 €

Dotations et participations
de l'Etat
60 654,32 €

Produits d'exploitation
37 065,00 €

Autres produits de gestion
courante
5 627,74

Produits financiers
1,04 €

Dépenses de gestion
135 176,53 €

Frais de personnel et
indemnités des élus
189 031,05 €

Intérêts d'emprunts
26 787,61 €

Reversement à l'Etat
11 789,00 €

Participations et
subventions
12 986,44 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

= 486 407,70 €

79%

La plus grande partie des recettes de fonctionnement provient des impôts et taxes notamment de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Des attributions de compensation sont versées par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ; il s'agit d'un reversement d'une partie de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE ; ancienne Taxe Professionnelle).

12%

Les dotations de l'Etat permettent une aide au fonctionnement courant de la commune.

8%

Ces recettes sont générées, entre autres, par la facturation des services scolaires (restaurant scolaire et garderie) et des concessions au cimetière.

1%

Ces recettes sont générées, entre autres, par la location du Foyer Rural "Yves de Mouxy", la publicité dans le bulletin municipal, des remboursements d'assurance suite à des sinistres ...

0%

Dividendes sur parts sociales.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =

375 770,63 €

36%

Charges fixes diverses : eau, électricité, téléphone, assurance, fournitures d'entretien, chauffage, sel de déneigement, fournitures scolaires, entretien des bâtiments et de la voirie, honoraires...

50%

Salaires et charges (services administratifs, scolaires, techniques et culturels) ainsi que les indemnités des élus.

7%

Remboursement des intérêts des emprunts.

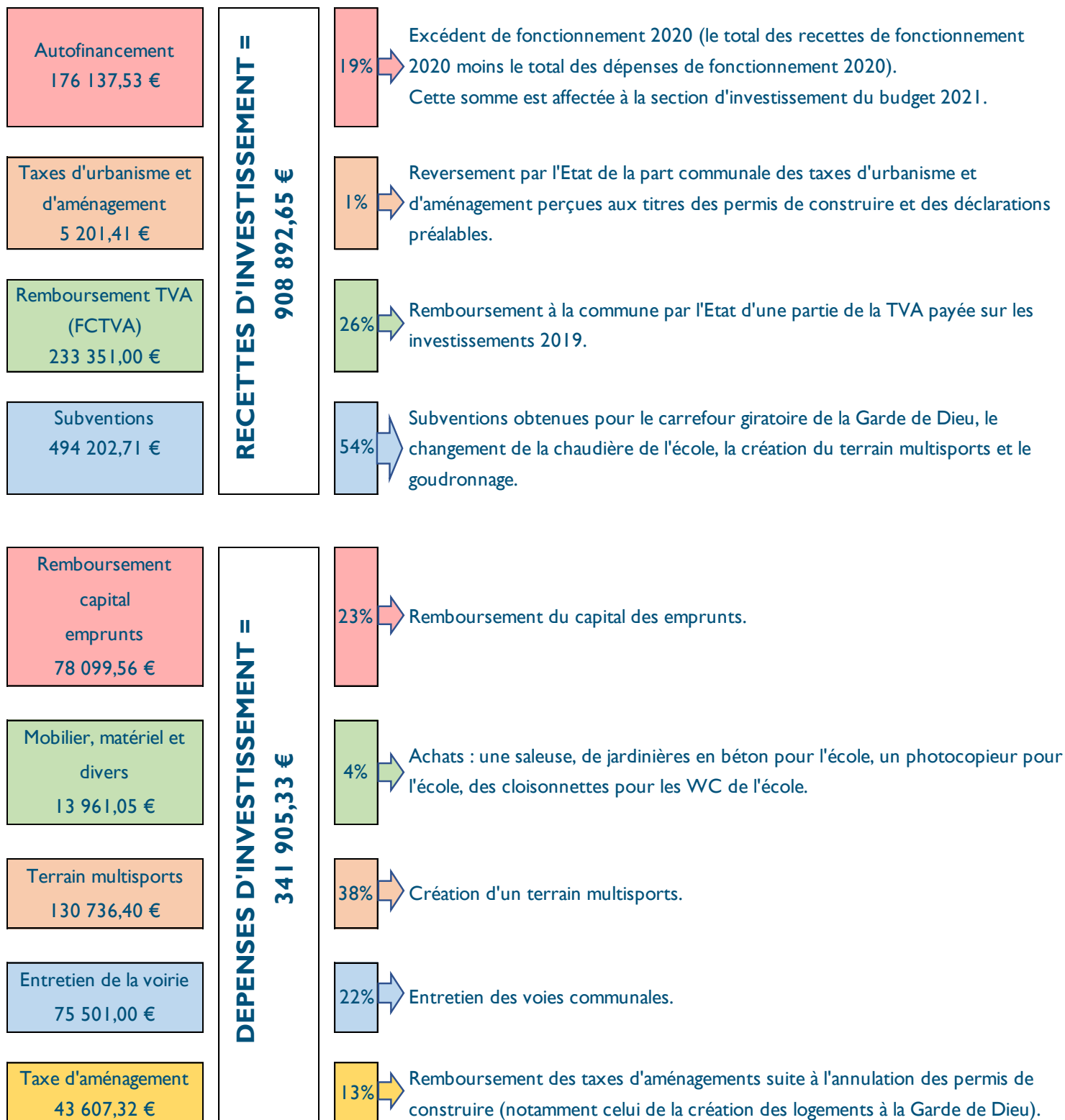
3%

FPIC et FNGIR : recettes prélevées pour un reversement à des intercommunalités et communes moins favorisées.

3%

Participations ou subventions attribuées aux structures telles que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'APE, la Bibliothèque, le CAB, l'ACSEB, la SPA...

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT



FINANCES COMMUNALES 2022

BUDGET 2022

DEPENSES

Frais de personnel et indemnités des élus
300 300,00 €

Dépenses de gestion
200 600,00 €

Intérêts d'emprunts
27 000,00 €

Participations et subventions
18 100,00 €

Reversement à l'Etat
15 000,00 €

Autres charges diverses
2 700,00 €

FONCTIONNEMENT =
563 700,00 €

RECETTES

Impôts et taxes
310 634,24 €

Résultat de fonctionnement reporté (excédent)
170 706,76 €

Autres produits
5 000,00 €

Dotations et participations
47 359,00 €

Produits d'exploitations
30 000,00 €

DEPENSES

Remboursement d'emprunts (capital)
86 800,00 €

Immobilisations incorporelles
5 000,00 €

Immobilisations corporelles
492 078,88 €

INVESTISSEMENT =
583 878,88 €

RECETTES

Subventions d'investissement
26 591,00 €

Dotations diverses
166 438,09 €

Solde d'investissement reporté (positif)
390 849,79 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Chers habitants,

Le 19 mars dernier, une brise de printemps a entraîné dans son sillage, rires d'enfants et confettis !
Vous étiez nombreux à venir dire au revoir à Mr CARNAVAL, un grand merci à tous !

Nous espérons que notre tartiflette vous a permis de fêter la fin de l'hiver, comme il se doit.

Nous avons pris plaisir à la préparer pour vous !

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 14/05, pour un concours de pétanque en doublettes, avec buvette et petite restauration.

Vous verrez bientôt des affiches fleurir dans la commune et alentours, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire.

A très bientôt,



Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs

LES BONSVIVANTS

C'est en date du 11 Février 2022 qu'a été créée l'association «les Bons Vivants», en remplacement du Club des Aînés. Cela permet à l'association d'être plus indépendante dans le but de choisir ses occupations et ses évènements à venir.

Cette association permet de se divertir, de passer un bon moment tous les lundis après-midi dans la joie et la bonne humeur....

Les aînés du club se sont retrouvés le 16 mars pour partager un moment de convivialité au restaurant «le Chalet des Bauges» à la Biolle. Des projets sont actuellement à l'étude (sorties au restaurant, cinéma, visites d'entreprises, organisation de concours de belote, vente de boudins,...)

Elle permet de rythmer la vie de notre commune, de contribuer au dynamisme de celle-ci. Vous pouvez vous inscrire quel que soit votre âge.

Si vous êtes tentés, vous pouvez me joindre, Monsieur Gérard RICHART au 06.87.04.66.35.



[Le président.](#)

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Elles ont lieu tous les 5 ans. Elles visent à désigner au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Cette dernière discute et vote les projets, et propositions de loi. Chaque député est élu au sein d'une circonscription.

Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place aux élections législatives ? Vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

LA LOQUE AMERICAINE, MALADIE CONTAGIEUSE DE L'ABEILLE MELLIFERE

La loque américaine est une maladie contagieuse touchant les abeilles, maladie due à une bactérie qui présente un risque de dissémination important par ses spores (matériel infecté, pillage entre ruches...) et qui provoque une forte mortalité sur les colonies infectées.



Il n'y a aucun risque sur la santé humaine, même via la consommation de miel issu de ruchers infectés.

Un recensement des ruchers est en cours sur les communes et tous les ruchers situés à l'intérieur de la zone de protection feront l'objet d'une visite sanitaire par un vétérinaire apicole mandaté.

Suite à la confirmation d'infection d'un rucher par la loque américaine sur la commune de ALBY-SUR-CHERAN, l'arrêté préfectoral 2022-00787 portant délimitation d'une zone de protection et d'une zone de surveillance a été publié.

Les critères de suspicion sont les suivants :

- ◆ Opercules affaissés (opercules concaves)/de couleur anormalement foncée,
- ◆ Perforations anormales des opercules (présence de petits trous),
- ◆ Opercules présentant un aspect humide/huileux,
- ◆ Larves de couleur marron et de consistance filante,...



En cas de suspicion, la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDecPP) doit être alertée. Vous pouvez joindre la Préfecture de la Haute-Savoie- DDPP - BP 2332 - 74034 Annecy Cedex. Tel : 04 50 33 60 00.

Autres informations

NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ-LES !

Tonte des pelouses, taille des végétaux, débroussaillage sont autant d'activités qui génèrent de nombreux déchets verts. Que faire de ces déchets ?

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts demeure une activité largement pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Lors de la combustion, de nombreux polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, pouvant avoir des conséquences sur la santé des populations.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite sur l'ensemble du département avec une vigilance accrue. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire par brûlage constaté pouvant aller jusqu'à 750 €.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez-les en améliorant la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe... par apport en déchetterie (puis valorisation par compostage).



MATÉRIEL BRUYANT

Si votre voisin met la sono à fond, si un chien hurle à la mort toute la journée... que faire pour retrouver le calme ? Tentez d'abord de régler le différend à l'amiable, rencontrez votre voisin, expliquez-lui calmement les désagréments que vous subissez et essayez de trouver un arrangement, car on ne vit pas à la campagne comme on vit en ville : on a la chance de connaître son voisin ! La tranquillité est appréciée de tous et elle doit être respectée par tous. Il est donc bon parfois de rappeler, noter et respecter les horaires de tonte, tronçonnage, travaux,... horaires définis par arrêté préfectoral :

- ⇒ du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h00,
- ⇒ le samedi : de 9h00 à 12h00 de 14h30 à 19h00,
- ⇒ le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage du 26 juillet 2007.

Respecter ces horaires, c'est respecter ses voisins !

N.B. : "Ces obligations ne concernent pas les travaux effectués par les exploitants agricoles"



RIVERAINS DU CHERAN : DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIETAIRE RIVERAIN



Ce que dit la loi :

Si vous êtes propriétaire en bordure d'une rivière, vous êtes propriétaire du fond du lit de la rivière jusqu'au milieu du lit. L'autre moitié appartient au propriétaire de la rive opposée. Vous avez donc des droits, mais aussi des devoirs.



Quels sont mes droits ? :

Le riverain a le droit de prélever de l'eau avec un débit minimum pour l'usage domestique (arrosage, abreuvement des animaux,...) à condition de préserver le milieu aquatique.

Quels sont mes devoirs ? :

⇒ Le maintien des écoulements «le propriétaire riverain est tenu de maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles,...» article L215-14 du Code de l'Environnement.

⇒ L'entretien des berges : «...entretenir la rive par élagage et recépage de la végétation arborée, enlever les embâcles (obstruction complète du lit d'un cours d'eau, d'un détroit, par amoncellement anormal de glace flottante ou de débris divers de bois, sédiments,...) et les débris, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.» article L215-14 du Code de l'environnement.

Pour se renseigner sur mes droits et devoirs :

Direction départementale des Territoires (DDT) : Service eau environnement 74 :

ddt-see@haute-savoie.gouv.fr - Tel : 04.50.33.77.65

Service environnement eau forêt 73 : ddtf-seef@savoie.gouv.fr - Tel : 04.79.71.72.93

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.cheran.fr

Source Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC).

ANIMATIONS AUX ETANGS DE CROSAGNY, BEAUMONT ET BRILLE

Des animations gratuites sont proposés tout l'été aux familles, sur inscription auprès de l'office de tourisme de Rumilly : 04 50 64 58 32. Voici une partie du programme :

- ⇒ Dimanche 22 Mai : «Fête de la Nature».
- ⇒ Vendredi 03 Juin à 20h30 : Une «Chouette Soirée».
- ⇒ Samedi 04 Juin et Mercredi 15 Juin à 10h00 : «Le Petit Monde de la Mare».

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter et/ou envoyer un mail :

- ◇ Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais : info@sigea.fr
- ◇ Association des Etangs et du Moulin de Crosagny : aemc-crosagny@orange.fr
- ◇ Le site de l'Office du Tourisme de Rumilly : www.rumilly-tourisme.com

MON ESPACE SANTE



Dès le mois de mars, Mon Espace Santé a été déployé dans notre département. Ce nouveau service public, numérique, individuel et sécurisé va vous permettre d'être acteurs de votre santé. Grâce à Mon Espace Santé, vous aurez accès dans un premier temps au Dossier Médical, votre carnet de santé numérique et à la Messagerie Sécurisée. Ces fonctions facilitent la relation entre les patients et leurs professionnels de santé.

Le Dossier Médical est alimenté conjointement par le patient et le professionnel de santé ou l'établissement hospitalier : comptes-rendus d'analyses de biologie, imagerie médicale, comptes-rendus d'hospitalisation, e-prescriptions... La Messagerie Personnalisée vous permet de recevoir des informations de santé en provenance de ses professionnels de santé en toute sécurité.

Mon Espace Santé s'avère un atout pour la conservation des données de santé et il sécurise le parcours de soins. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter le site institutionnel : monespacesante.fr

A vos Agendas



VENDREDI 6 MAI : Réunion publique, 20h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy» en vue de la vidéoprotection, ouvert à tous.

DIMANCHE 8 MAI : Commémoration du 8 MAI 1945 à 10h30, Monument aux Morts, ouvert à tous.

SAMEDI 14 MAI : Concours de pétanque en doublettes, sur le parking du restaurant «l'Embuscade», ouvert à toutes et tous, sur inscription. Organisée par l'APE.

SAMEDI 21 MAI : Fête des Mères, 11h00 à la salle du conseil municipal de la mairie.

LUNDI 06 JUIN : Fermeture exceptionnelle de la mairie de 08h30 à 12h00.

DIMANCHE 12 JUIN : 1^{er} tour des élections législatives.

DIMANCHE 19 JUIN : 2^{ème} tour des élections législatives.

DIMANCHE 26 JUIN : Sortie du CAB dans la Drôme.

SAMEDI 2 JUILLET : Fête de l'école, spectacle et kermesse l'après-midi et repas en soirée au Foyer Rural «Yves de Mouxy». Organisée par l'APE.

Responsable Publication : Patrick DUMONT

Comité de validation : Claire PIRON, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET

Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, APE, CAB, Hebdo des Savoie

Ne pas jeter sur la voie publique.